

Pôle savoirs et animation des territoires
Direction de l'animation culturelle
Service vie et associations culturelles

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL POUR LA CULTURE EN TARN-ET-GARONNE 2022 - 2028

I – Contexte de l'élaboration du schéma départemental Culture

- 1- Les Droits culturels
- 2- Les lois NOTRe et LCAP
(Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ou LCAP juillet 2016 - protéger et garantir la liberté de création et à moderniser la protection du patrimoine culturel.)
- 3- Le contexte national et financement public de la culture
- 4- Le contexte territorial : Etat et services déconcentrés, Région Occitanie, collectivités territoriales, le tissu associatif
- 5- Le département de Tarn-et-Garonne et son action culturelle
 - > les volets obligatoires, autres champs d'intervention
 - > l'organisation opérationnelle des services culturels départementaux
 - > les aides départementales en culture
 - > les éléments budgétaires
- 6- Les autres schémas directeurs de la collectivité

II – Diagnostic et concertation

- 1- La méthodologie : diagnostic interne et concertation des acteurs culturels du territoire : besoins, freins, attentes identifiés
- 2- La restitution

III – Une politique culturelle pour 2022 - 2028

- 1- Les enjeux de la politique culturelle départementale : aujourd'hui et pour demain...
- 2- Les grandes orientations et objectifs pour 2022 – 2028
 - > Faire de la culture, un levier de développement et de maillage pour plus d'attractivité des territoires
 - > Encourager une culture de proximité accessible à tous : donner accès aux enseignements artistiques, au spectacle vivant, aux propositions culturelles diverses et variées avec une attention particulière en direction de la jeunesse et des publics dits empêchés et éloignés
 - > Installer le Département comme interlocuteur et référent culturel auprès des acteurs culturels et collectivités territoriales : sortir de la logique de guichet

IV – La déclinaison opérationnelle par secteur d'activités et domaines transversaux

V – La mise en œuvre et l'évaluation

VI – Les aides départementales en culture